

Rapport sur l'eau de Wissembourg

2024



Ma ville bouge
Retrouvez les infos sur
www.wissembourg.fr



@villedewissembourg

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

RENSEIGNEMENTS

06 47 50 61 31
c.hamm@wissembourg.fr

SOMMAIRE

Introduction: le cycle de l'eau	3
Le réseau d'eau potable	4
La distribution d'eau	7
La qualité de l'eau	8
Production et distribution d'eau en 2024	9
Fiche qualité de l'ARS	10
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	24
Rapport annuel - Synthèse locale de l'assainissement	50
Rapport financier	69

1. Introduction : le cycle de l'eau

2. Traitement

Chloration

L'ajout de chlore détruit les bactéries et maintient une bonne qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les canalisations

Filtre à neutralite

(uniquement à Weiler)

L'eau traverse un lit de neutralite pour augmenter son P.H.

3. Contrôle qualité

Toutes les étapes du traitement sont très contrôlées : l'eau répond ainsi à plus de 80 paramètres très exigeants qui garantissent la « potabilité » de l'eau et sa qualité

4. Stockage

L'eau rendue potable est stockée avant d'être distribuée.

5. Distribution

L'eau potable est distribuée chez les consommateurs grâce à un réseau de canalisation. Le réseau de canalisation est surveillé et entretenu : il fait l'objet de contrôles réguliers.



1. Prélèvement

par captage de différentes sources et par pompage dans la nappe souterraine

6. Arrivée des eaux usées et dépollution

Les eaux domestiques sont collectées dans les réseaux d'assainissement qui les amènent jusqu'aux usines de dépollution. L'eau épurée peut être rejetée dans le milieu naturel.

2. Le réseau d'eau potable



Le saviez-vous

Les premières sources d'eau potable étaient les puits, dont certains sont encore visible (puits du musée Westercamp)

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Wissembourg, Weiler, Altenstadt sont gérées par la municipalité.

Le Réseau est composé de deux réseaux distincts :

- Wissembourg/Altenstadt/Weiler réseau bas
- Wissembourg réseau haut

Le réseau compte 66.5 Km de conduites principales. L'âge moyen du réseau de distribution est d'environ 50 ans. Certaines conduites ont environ 90 ans

Wissembourg/Altenstadt/Weiler : réseau bas

La production d'eau est assurée par 10 sources situées en Allemagne, 2 forages près de Weiler et un forage allemand situé près de Kapsweyer, ainsi que d'une source située à Weiler. Toute cette eau est mélangée et traitée dans le réservoir bas avant d'être distribuée.

Le réservoir de Weiler est désormais alimenté par l'eau du réservoir bas par pompage



Les sources

L'eau produite par les 10 sources captées dans l'Obermundat, régit par la législation allemande, et par la source de

Weiler (Schliefenthal) est rejetée gravitairement dans le réservoir bas de Wissembourg, situé au sud-ouest de la commune au lieu-dit « Muehlberg » d'une capacité de 1000 m³ (2 bassins de 500m³).

Débit moyen de sources : 1046 m³ par jour



2. Le réseau d'eau potable

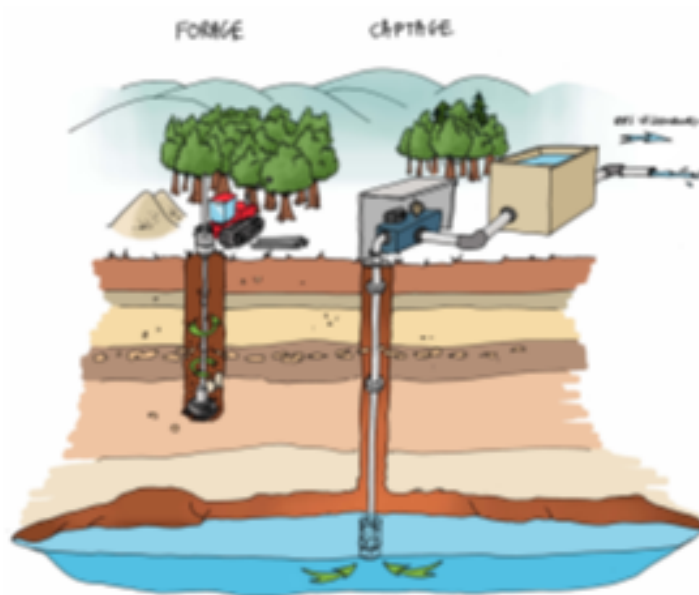
Les forages (France)

L'eau produite par les deux forages situés au lieu-dit « Ameisenwald » est pompée dans ce même réservoir (par la conduite d'amenée des sources). Ces deux forages sont réalisés par les formations gréseuses à l'ouest de Weiler.

Débit d'exploitation

Forage 1: 25 m³ par heure

Forage 2: 45 m³ par heure



Forage (Allemagne)

L'eau provenant de ce forage, situé près de Kapsweyer, transite par une station de traitement contre le fer à Steinfeld, avant d'être pompée dans le réservoir bas.

Ce forage dispose d'un débit d'exploitation de 50 à 60 m³ par heure. La crépine est située à 35 mètres de profondeur; quant au forage proprement, il est à 113 mètres.

Le débit d'exploitation peut être considérablement augmenté, si la capacité de traitement l'est aussi.

La production du réseau bas :

La production en 2024 :

Sources : 384 487 m³

Forages : 40 355 m³

Forage allemand : 104 611 m³

Total de la production : 487 973 m³

Pompage vers le réseau haut

Et Weiler : 174 541 m³

Production du réseau bas : 313 432 m³

L'eau résultant de ce mélange est douce très peu calcaire, peu minéralisé et légèrement agressive.

2. Le réseau d'eau potable

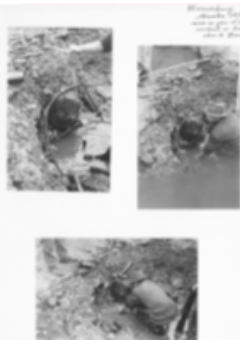
Wissembourg : réseau haut

Le réseau haut est constitué par les lotissements «le Vignoble», «les Hauts du moulin» partiellement, par la route des Vosges et la Rue de la Pépinière. Il est alimenté par le réservoir haut, dont l'eau est pompée du réservoir bas (155 882m³).

Ce réseau est connecté avec les syndicats desservis par le syndicat intercommunal de production d'eau potable, qui permet des échanges d'eau en cas de problème.



3. La distribution d'eau



Le saviez-vous

*Une conduite d'eau en bois a été mise au jour en décembre 1973, au Bruch
(Photos R. Schellmanns)*

Les réseaux de distribution de Wissembourg, Altenstadt et Weiler desservent environ 7 600 habitants

Ces réseaux d'une longueur de 66.5 km de conduites principales, sont composées principalement de conduite en fonte ductile, et pour les plus anciennes en fonte grise.

Le diamètre des différentes conduites se situe entre 60 et 300 mm. Depuis plusieurs années, les diamètres 60 et 80 ne sont plus utilisés en raison des débits trop faibles.

Ce réseau est largement équipé de poteaux d'incendie (P.I) et d'hydrants. Aujourd'hui pour assurer la sécurité incendie seuls des P.I d'un diamètre minimum de 100 sont posés, en accord avec les services d'incendie et de secours

Le réseau de distribution comporte 2 344 branchements particuliers et 2 819 compteurs, qui sont réalisés en acier galvanisé pour les plus anciens, en PVC rigide pour les branchements de plus de 15 ans, et en polyéthylène actuellement

Tous ces branchements sont équipés d'une vanne de sectionnement (collier de prise) située sur la voie publique, ainsi que d'un compteur volumétrique situé à l'intérieur de la propriété.

Volume distribué: 483 332 m³
Volume distribué à Weiler: 17 915 m³
Volume relevé: 434 396 m³
Achat mixte Geitershof: 2 426 m³
Apport mixte: 0 m³
Autre volume prélevé: 10 000 m³

Taux de rendement du réseau de distribution:

2017: 86.23%
2018: 92.18 %
2019: 93.51%
2020: 89.85%
2021: 86.89.
2022: 86.77%
2023: 87.23%
2024: 89.88 %

4. Qualité de l'eau

Pour assurer la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées régulièrement par le centre d'analyses et de recherches sous couvert de l'ARS, conformément à la législation en vigueur (décret du 26 septembre 1994).

En complément aux analyses obligatoires, la ville a mis en place un autocontrôle soit une trentaine d'analyses complémentaires à la réglementation.

De nouveaux périmètres de protection des sources ont été adoptés par arrêté préfectoral du 31 juillet 2003.



Les périmètres de protection

Les travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages divers ont été achevés début 2005.

La mise en conformité des périmètres de protection des sources située en Allemagne a été réalisée en 1988 par les services compétents de l'époque.

5. Production et distribution d'eau 2024

Weiler

Entrée réservoir : 13 109 m³
Sortie distribution : 11 688 m³
Alimentation Germanshof : 1 455 m³

Geisberg

La distribution d'eau potable est assurée par le syndicat des eaux de Riedseltz.

Wissembourg – Altenstadt

Réseau bas

Total entrée réservoir bas : 487 973 m³

Entrée sources + forages : 383 362 m³

Forage 1 : 22 042 m³

Forage 2 : 18 313 m³

Sources : 384 487 m³

Entrée Steinfeld : 104 611 m³

Sortie distribution réservoir : 313 335 m³

Pompage vers réservoir haut et Weiler :
174 541 m³

Pompage vers Weiler : 18 659 m³

Trop plein réservoir : 1 646 m³

Réseau haut

Total entrée réservoir haut : 156 914 m³

Pompage vers réservoir haut : 155 882 m³

Apport du syndicat mixte : 48 m³

Sortie distribution : 133 978 m³

Distribution pendant pompage : 21 090 m³

Apport au syndicat mixte : 0 m³

Distribution Steinfeld : 1 m³

Geitershof

La distribution d'eau potable est assurée par la Ville de Wissembourg. Le hameau est directement raccordé sur la conduite intercommunale de production d'eau potable.

Achat au syndicat mixte pour l'alimentation du Geitershof : 2 426 m³

Total réseaux haut + bas :

Divers volume prélevé 10 000 m³

Volume d'eau facturé 421 922 m³

Production : 501 131 m³

Distribution 483 332 m³

Volume d'eau compté : 434 396 m³

Rendement : 89.88%



ZONE DE DISTRIBUTION : WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 14 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 7140 personnes sur 1 commune (WISSEMBOURG). Le responsable des installations est : «MAIRIE DE WISSEMBOURG».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE WISSEMBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **3,5 mg/L**
Valeur maxi : **5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,06 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2025

UDI 067001412

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11 °f**
Valeur maxi : **21,1 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **4,73 mg/L**
Valeur maxi : **6,9 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **5,62 mg/L**
Valeur maxi : **7,8 mg/L**

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 12/07/2024 à 07h31 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Attestation Cofrac N° 1-0685 - portée détaillée consultable sur le site www.cofrac.fr

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG BAS - ALTENSTADT - WISSEMBOURG (ROBINET EVIER SANITAIRE - 15 ROUTE DE LAUTERBOURG)

Code point de surveillance : 0000007523

Type d'analyse : D1D2

Numéro de prélèvement : 06700257662

Référence laboratoire : 24M063900-002

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 2 août 2024
Pour la Directrice Générale,
L'ingénieure sanitaire



Clémence Augustin

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	22,5	°C				
Température de l'eau	21,1	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,3	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,05	mg(Cl ₂)/L				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,3	NFU				2,0
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,10	µg/L		0,5		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,1	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,03	µg/L		0,10		
FER ET MANGANESE						
Fer total	33	µg/L				200
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE						
Benzo(a)pyrène *	<0,003	µg/L		0,010		
Benzo(b)fluoranthène	<0,005	µg/L		0,100		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/L		0,100		
Benzo(k)fluoranthène	<0,005	µg/L		0,100		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<SEUIL	µg/L		0,100		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/L		0,100		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	220	µS/cm			200	1100
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	0,13	µg/L		10,0		
Cadmium	0,07	µg/L		5,0		
Chrome total	0,14	µg/L		50,0		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrites (en NO ₂)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0,50	µg/L		100,00		

PLV n° 06700257662			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
	Chlorodibromométhane	0,87	µg/L		100,00	
	Chloroforme	<0,50	µg/L		100,00	
	Dichloromonobromométhane	0,74	µg/L		100,00	
	Trihalométhanes (4 substances)	1,61	µg/L		100,00	

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 28/10/2024 à 07h41 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Attestation Cofrac N° 1-0685 - portée détaillée consultable sur le site www.cofrac.fr

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WISSEMBOURG (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE CHL. WISSBRG - SECTEUR HAUT - WISSEMBOURG (ROBINET DE PRELEVEMENT)

Code point de surveillance : 0000010620

Type d'analyse : P1P2

Numéro de prélèvement : 06700260283

Référence laboratoire : 24M098012-001

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 2 décembre 2024
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	12,2	°C				
Température de l'eau	13,1	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,6	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,05	mg(Cl ₂)/L				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,2	NFU				2,0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0,20	µg/L		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,10	µg/L		0,5		
Dichloroéthane-1,2	<0,10	µg/L		3,0		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10	µg/L		10,0		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,100	µg/L		10,0		
Trichloroéthylène	<0,10	µg/L		10,0		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de mesure du pH	22,1	°C				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,1	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,03	µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Anhydride carbonique agressif	3,86	mg(CO ₂)/L				
Carbonates	<0,3	mg(CO ₃)/L				
CO ₂ libre calculé	5,39	mg/L				
Ecart entre pH initial et pH à l'équilibre	0,68	unité pH				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	Qualitatif			1,0	2,0
Essai marbre TAC	10,03	°f				
Essai marbre TH	11,0	°f				
Hydrogénocarbonates	111	mg/L				
pH	7,7	unité pH			6,5	9,0
pH d'équilibre à la t° échantillon	8,27	unité pH				
Titre alcalimétrique	<0,5	°f				
Titre alcalimétrique complet	9,1	°f				
Titre hydrotimétrique	10,0	°f				

PLV n° 06700260283			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
FER ET MANGANESE						
Fer total	10	µg/L				200
Manganèse total	2,74	µg/L				50
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE						
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005	µg/L		0,10		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,005	µg/L		0,10		
AMPA	<0,02	µg/L		0,10		
Desméthylisoproturon	<0,005	µg/L		0,10		
Desmethylnorflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthachlore OXA	<0,005	µg/L		0,10		
Ethylenethiouree	<0,500	µg/L		0,10		
Fipronil sulfone	<0,01	µg/L		0,10		
Flufénacet OXA	<0,005	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
N,N-Dimet-tolylsulphamid	<0,01	µg/L		0,10		
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS (*) Valeur indicative "eau distribuée"						
CGA 354742	<0,005	µg/L				0,9 (*)
CGA 369873	<0,01	µg/L				0,9 (*)
Chlorothalonil R471811	<0,10	µg/L				0,9 (*)
Diméthénamide ESA	<0,005	µg/L				0,9 (*)
Diméthénamide OXA	<0,005	µg/L				0,9 (*)
ESA acetochlore	<0,02	µg/L				0,9 (*)
ESA alachlore	<0,02	µg/L				0,9 (*)
ESA metazachlore	<0,01	µg/L				0,9 (*)
ESA metolachlore	<0,01	µg/L				0,9 (*)
Metolachlor NOA 413173	<0,02	µg/L				0,9 (*)
OXA acetochlore	<0,02	µg/L				0,9 (*)
OXA metazachlore	<0,01	µg/L				0,9 (*)
OXA metolachlore	<0,005	µg/L				0,9 (*)
MÉTABOLITES PERTINENTS						
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,05	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,02	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,05	µg/L		0,10		
Chloridazone desphényl	<0,02	µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	<0,02	µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,005	µg/L		0,10		
Hydroxyterbuthylazine	<0,005	µg/L		0,10		
N,N-Dimethylsulfamide	<0,02	µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,01	µg/L		0,10		
Simazine hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuméton-désethyl	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuthylazin déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		

PLV n° 06700260283			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
	MINERALISATION					
Calcium	30	mg/L				
Chlorures	5,4	mg/L				250
Conductivité à 25°C	210	µS/cm			200	1100
Magnésium	6,3	mg/L				
Potassium	2,0	mg/L				
Sodium	3,7	mg/L				200
Sulfates	10	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	12	µg/L				200,0
Arsenic	1,66	µg/L		10,0		
Baryum	0,111	mg/L				0,7
Bore mg/L	0,0394	mg/L		1,5		
Cyanures totaux	<10,0	µg(CN)/L		50,0		
Fluorures mg/L	0,04	mg/L		1,5		
Mercure	<0,01	µg/L		1,0		
Sélénium	<0,5	µg/L		20,0		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,4	mg(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,06	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	3,1	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
Orthophosphates (en PO4)	0,035	mg(PO4)/L				
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité alpha globale en Bq/L	<0,04	Bq/L				
Activité bêta attribuable au K40	0,05	Bq/L				
Activité bêta globale en Bq/L	<0,2	Bq/L				
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	<0,2	Bq/L				
Activité Tritium (3H)	<8	Bq/L				100,0
Dose indicative	<0,1	mSv/a				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0,02	µg/L		0,10		
Alachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Beflubutamide	<0,02	µg/L		0,10		
Boscalid	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthénamide	<0,005	µg/L		0,10		
Fluopicolide	<0,02	µg/L		0,10		
Isoxaben	<0,005	µg/L		0,10		
Métazachlore	<0,005	µg/L		0,10		

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Métolachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Napropamide	<0,005	µg/L		0,10		
Oryzalin	<0,02	µg/L		0,10		
Pethoxamide	<0,02	µg/L		0,10		
Propyzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Pyroxsulame	<0,02	µg/L		0,10		
Tébutam	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4,5-T	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-D	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-DB	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-MCPA	<0,02	µg/L		0,10		
2,4-MCPB	<0,03	µg/L		0,10		
Dichlorprop	<0,02	µg/L		0,10		
Mécoprop	<0,02	µg/L		0,10		
Triclopyr	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES CARBAMATES						
Carbendazime	<0,005	µg/L		0,10		
Carbétamide	<0,005	µg/L		0,10		
Chlorprophame	<0,02	µg/L		0,10		
Oxamyl	<0,005	µg/L		0,10		
Propamocarbe	<0,02	µg/L		0,10		
Prosulfocarbe	<0,02	µg/L		0,10		
Pyrimicarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Triallate	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS						
Acétamiprid	<0,005	µg/L		0,10		
Aclonifen	<0,02	µg/L		0,10		
Anthraquinone (pesticide)	<0,02	µg/L		0,10		
Benfluraline	<0,005	µg/L		0,10		
Bentazone	<0,02	µg/L		0,10		
Bixafen	<0,02	µg/L		0,10		
Bromacil	<0,005	µg/L		0,10		
Bromadiolone	<0,03	µg/L		0,10		
Chlorantraniliprole	<0,005	µg/L		0,10		
Chloridazone	<0,005	µg/L		0,10		
Chlormequat	<0,01	µg/L		0,10		
Clethodime	<0,02	µg/L		0,10		
Clomazone	<0,005	µg/L		0,10		
Clopyralid	<0,100	µg/L		0,10		
Clothianidine	<0,01	µg/L		0,10		
Cycloxydime	<0,005	µg/L		0,10		
Cyprodinil	<0,005	µg/L		0,10		
Daminozide	<1,00	µg/L		0,10		
Difethialone	<0,10	µg/L		0,10		
Diflufénicanil	<0,02	µg/L		0,10		
Diméfuron	<0,005	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Diméthomorphe	<0,005	µg/L		0,10		
Diquat	<0,01	µg/L		0,10		
Dithianon	<0,10	µg/L		0,10		
Ethofumésate	<0,005	µg/L		0,10		
Fénamidone	<0,005	µg/L		0,10		
Fenpropidin	<0,005	µg/L		0,10		
Fenpropimorphe	<0,02	µg/L		0,10		
Fipronil	<0,02	µg/L		0,10		
Flonicamide	<0,005	µg/L		0,10		
Fluridone	<0,005	µg/L		0,10		
Fluroxypir	<0,05	µg/L		0,10		
Flurtamone	<0,005	µg/L		0,10		
Fluxapyroxad	<0,02	µg/L		0,10		
Fosetyl-aluminium	<0,10	µg/L		0,10		
Glufosinate	<0,02	µg/L		0,10		
Glyphosate	<0,02	µg/L		0,10		
Hydrazide maleïque	<1,00	µg/L		0,10		
Imazamox	<0,005	µg/L		0,10		
Imazaquine	<0,005	µg/L		0,10		
Imidaclopride	<0,005	µg/L		0,10		
Lenacile	<0,005	µg/L		0,10		
Mepiquat	<0,01	µg/L		0,10		
Métalaxyle	<0,005	µg/L		0,10		
Métaldéhyde	<0,02	µg/L		0,10		
Methoxyfenoside	<0,02	µg/L		0,10		
Metrafenone	<0,02	µg/L		0,10		
Norflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Oxadixyl	<0,005	µg/L		0,10		
Paclobutrazole	<0,005	µg/L		0,10		
Pencycuron	<0,02	µg/L		0,10		
Pendiméthaline	<0,005	µg/L		0,10		
Pinoxaden	<0,005	µg/L		0,10		
Prochloraze	<0,02	µg/L		0,10		
Propoxycarbazone	<0,02	µg/L		0,10		
Pyriméthanil	<0,005	µg/L		0,10		
Quimerac	<0,005	µg/L		0,10		
Quinoclamine	<0,02	µg/L		0,10		
Spiroxamine	<0,005	µg/L		0,10		
Tétraconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Thiabendazole	<0,005	µg/L		0,10		
Thiamethoxam	<0,005	µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	<SEUIL	µg/L		0,50		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Bromoxynil	<0,02	µg/L		0,10		
Dicamba	<0,10	µg/L		0,10		
Dinoseb	<0,02	µg/L		0,10		
Dinoterbe	<0,02	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire			Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Imazaméthabenz	<0,005	µg/L		0,10		
Pentachlorophénol	<0,01	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
DDT-4,4'	<0,01	µg/L		0,10		
Dimétachlore	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						
Diazinon	<0,02	µg/L		0,10		
Diméthoate	<0,005	µg/L		0,10		
Ethephon	<0,10	µg/L		0,10		
Ethoprophos	<0,02	µg/L		0,10		
Fosthiazate	<0,02	µg/L		0,10		
Pyrimiphos méthyl	<0,01	µg/L		0,10		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Cyperméthrine	<0,08	µg/L		0,10		
Piperonil butoxide	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES STROBILURINES						
Azoxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Foramsulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Mésosulfuron-méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Metsulfuron méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Nicosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Prosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Sulfosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Thifensulfuron méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Tribenuron-méthyle	<0,02	µg/L		0,10		
Triflursulfuron-méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Tritosulfuron	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/L		0,10		
Hexazinone	<0,005	µg/L		0,10		
Métamitrone	<0,005	µg/L		0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/L		0,10		
Propazine	<0,005	µg/L		0,10		
Sébutylazine	<0,005	µg/L		0,10		
Secbuméton	<0,005	µg/L		0,10		
Simazine	<0,005	µg/L		0,10		
Terbuméton	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutylazin	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutryne	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Aminotriazole	<0,02	µg/L		0,10		
Bromuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Cyproconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Epoxyconazole	<0,005	µg/L		0,10		

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Fenbuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Florasulam	<0,005	µg/L		0,10		
Fludioxonil	<0,02	µg/L		0,10		
Flusilazol	<0,005	µg/L		0,10		
Flutriafol	<0,005	µg/L		0,10		
Hymexazol	<1,00	µg/L		0,10		
Metconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Propiconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Tébuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Triadiméfon	<0,02	µg/L		0,10		
Triadimenol	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRICETONES						
Mésotrione	<0,02	µg/L		0,10		
Sulcotrione	<0,005	µg/L		0,10		
Tembotrione	<0,02	µg/L		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0,005	µg/L		0,10		
Diuron	<0,005	µg/L		0,10		
Ethidimuron	<0,005	µg/L		0,10		
Fénuron	<0,005	µg/L		0,10		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0,005	µg/L		0,10		
Isoproturon	<0,005	µg/L		0,10		
Métobromuron	<0,05	µg/L		0,10		
Monuron	<0,005	µg/L		0,10		
Thébutiuron	<0,005	µg/L		0,10		
Trinéxapac-éthyl	<0,005	µg/L		0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromates	<1,0	µg/L		10,00		
Bromoforme	<0,50	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	<0,20	µg/L		100,00		
Chloroforme	<0,50	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	<0,50	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	<0,500	µg/L		100,00		
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.						
Acide salicylique	<50	ng/L				

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149
67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 19/12/2024 à 08h22 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Attestation Cofrac N° 1-0685 - portée détaillée consultable sur le site www.cofrac.fr

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WEILER-WISSEMBOURG - WISSEMBOURG (ROBINET EVIER ENTREE - ECOLE - 45 RUE DE LA VALLEE, 67160 WISSEMBOURG)

Code point de surveillance : 0000010984

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06700260867

Référence laboratoire : 24M116017-001

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 24 décembre 2024

Pour le Directeur Général,
L'ingénieure du Génie Sanitaire



Clémence AUGUSTIN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	19,1	°C				
Température de l'eau	9,6	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	<0,05	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,05	mg(Cl ₂)/L				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,4	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	210	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	65	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

WISSEMBOURG

eau potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2024

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : WISSEMBOURG
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Wissembourg
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☒ Régie par ☐ Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 541 habitants au 31/12/2024 (7 709 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 796 abonnés au 31/12/2024 (2 761 au 31/12/2023).

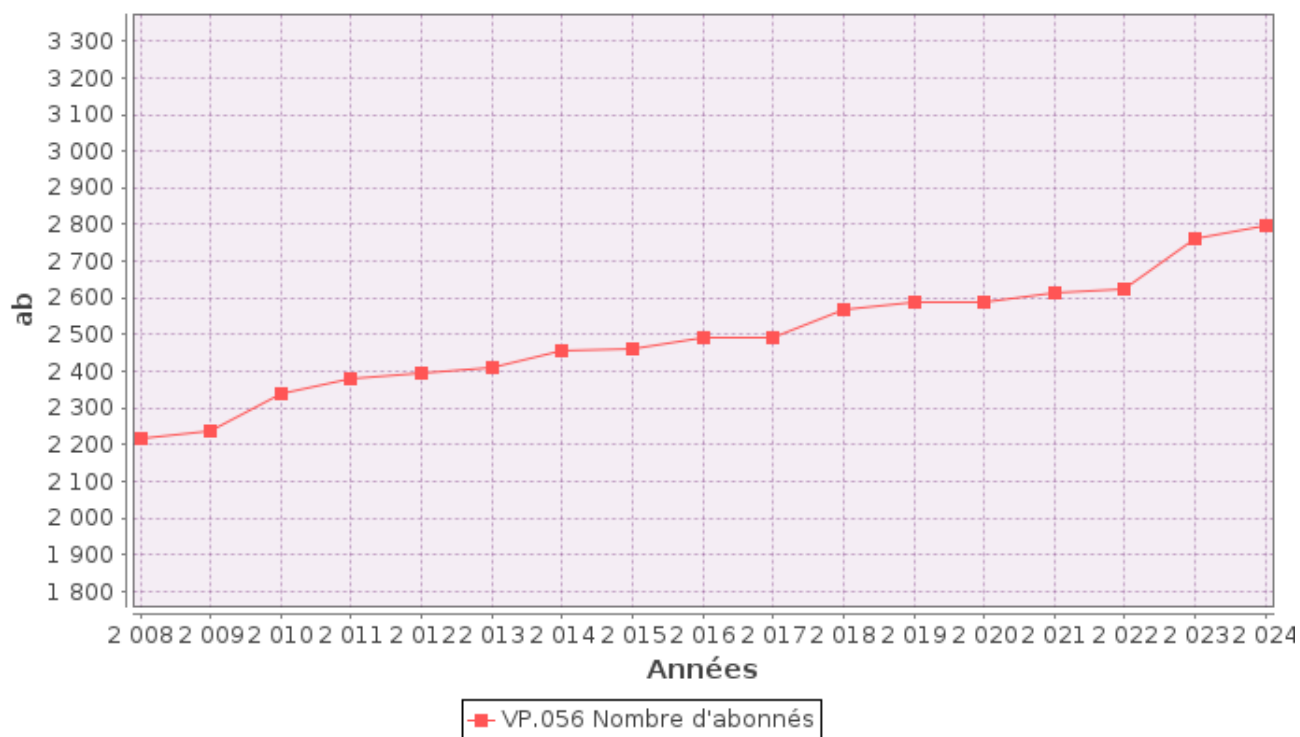
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Wissembourg					
Total	2 761			2 796	1,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,03 abonnés/km au 31/12/2024 (41,51 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,7 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,79 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 150,9 m³/abonné au 31/12/2024. (151,56 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

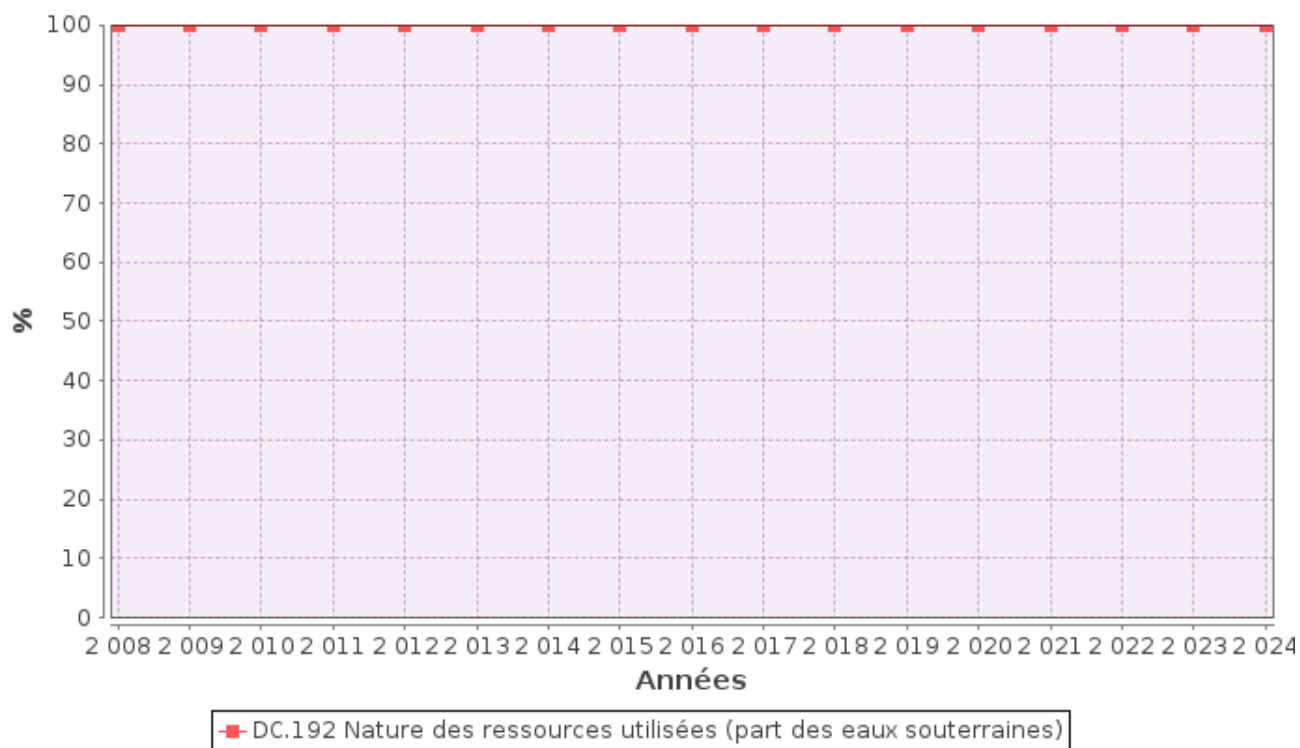


Le service public d'eau potable prélève 424 842 m³ pour l'exercice 2024 (____ pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)			____	24 615	____%
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			____	12 498	____%
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER			____	0	____%
Source 12 REEBRINEL			____	0	____%
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)			____	11 374	____%
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)			____	0	____%
Source 09 BURBACH (Allemagne)			____	171 080	____%
Forage 2 de WEILER			____	18 313	____%
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			____	10 650	____%
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			____	0	____%
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			____	81 746	____%
Forage 1 de WEILER			____	22 042	____%
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			____	34 413	____%
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)			____	38 111	____%
Total			____	424 842	____%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

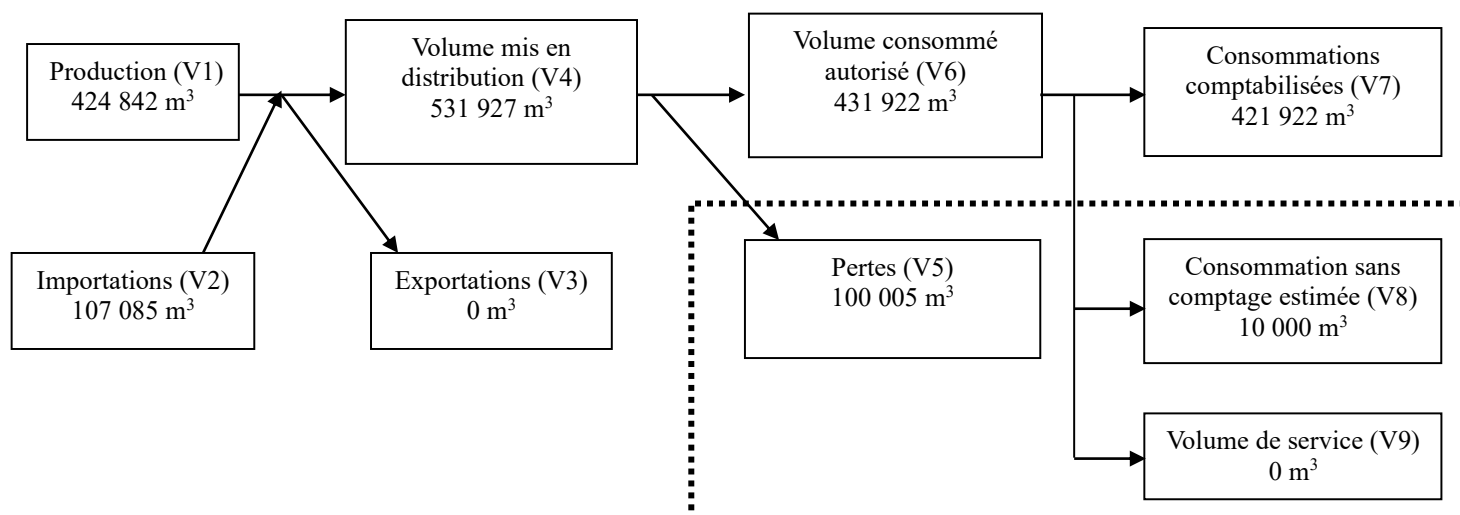


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production

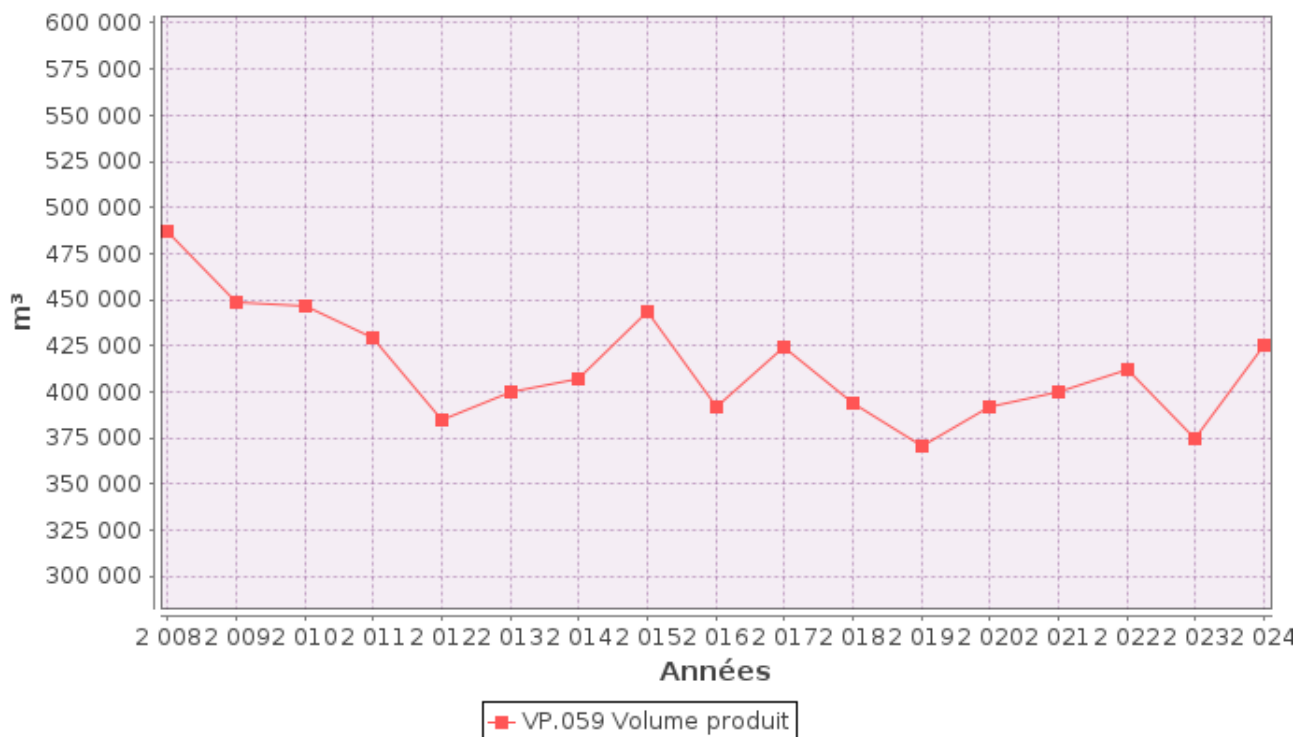


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)	18 577	24 615	32,5%	80
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	11 536	12 498	8,3%	80
Source 14 SCHLIEFENTHAL- WEILER	44 382	0	-100%	80
Source 12 REEBRINEL	0	0	____%	_____
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)	13 343	11 374	-14,8%	80
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)	19 364	0	-100%	80
Source 09 BURBACH (Allemagne)	121 436	171 080	40,9%	80
Forage 2 de WEILER	39 044	18 313	-53,1%	80
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	8 032	10 650	32,6%	80
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	4 244	0	-100%	80
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	38 062	81 746	114,8%	80
Forage 1 de WEILER	36 074	22 042	-38,9%	80
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	9 883	34 413	248,2%	80
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)	11 088	38 111	243,7%	80
Total du volume produit (V1)	375 065	424 842	13,3%	_____



1.6.3. Achats d'eaux traitées



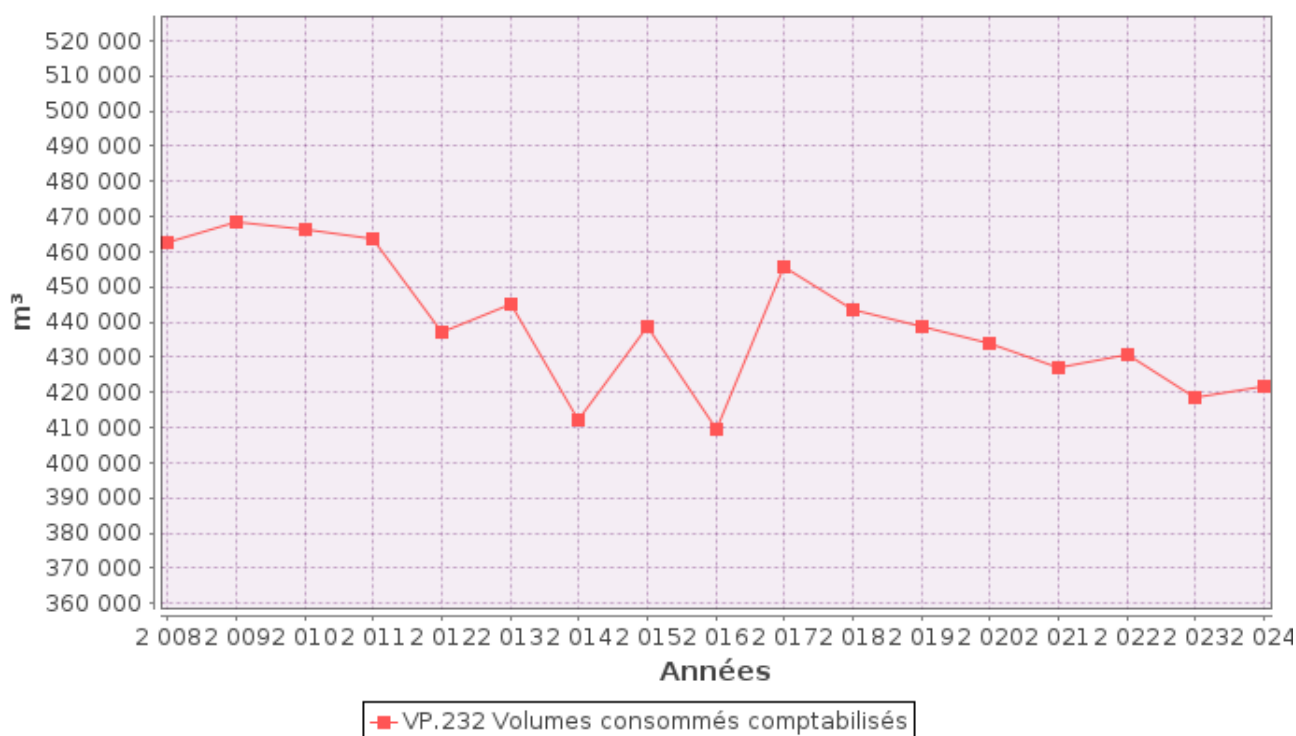
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	120 697	107 085	-11,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	418 449	421 922	0,8%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	418 449	421 922	0,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 000	10 000	0%
Volume de service (V9)	0	0	___%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	428 449	431 922	0,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 66,52 kilomètres au 31/12/2024 (66,52 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2024
	€ au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60 €	60 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,7 €/m ³	1,7 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m ³	0,12 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	____ €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0,233 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant ...
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant ...

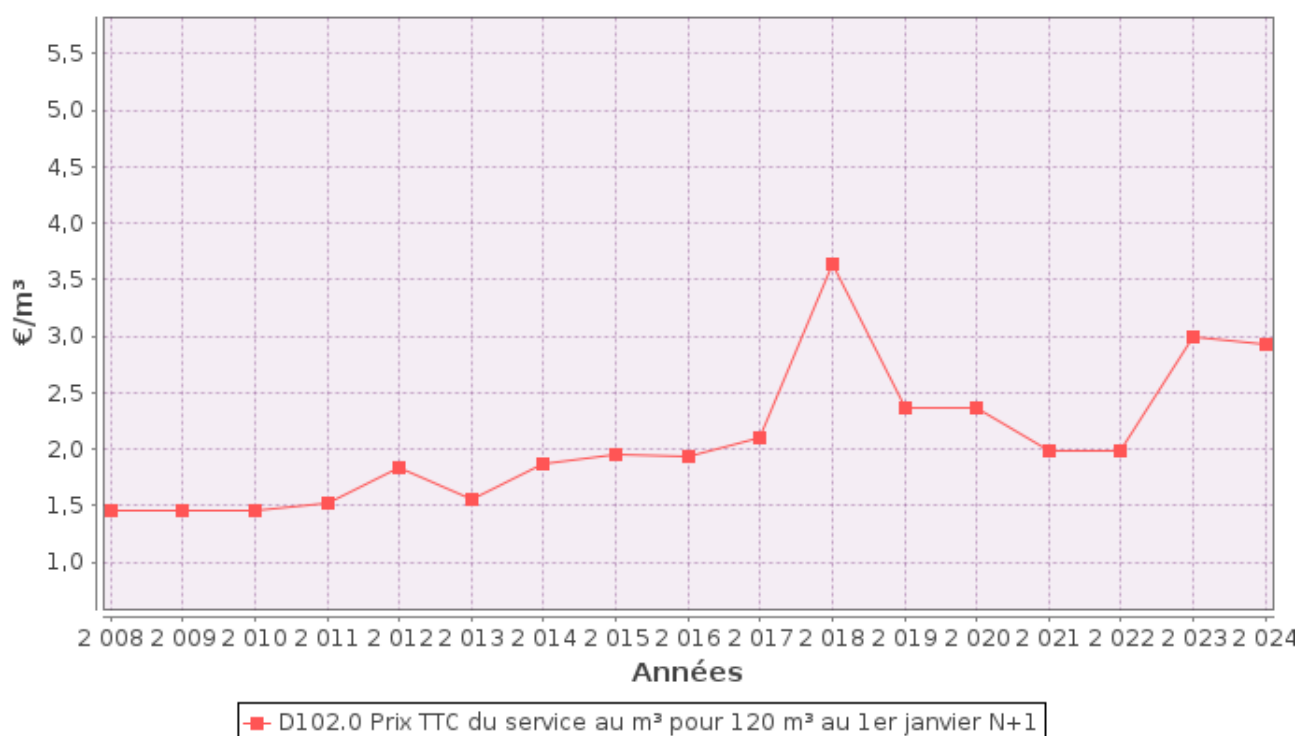
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	204,00	204,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	264,00	264,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	14,40	100%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	—	—%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	27,96	0,00	-100%
TVA	18,76	15,31	-18,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	95,92	87,44	-8,8%
Total	359,92	351,44	-2,4%
Prix TTC au m³	3,00	2,93	-2,3%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Wissembourg		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 144 488 € (891 035 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	23	0	29	0
Paramètres physico-chimiques	29	0	30	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

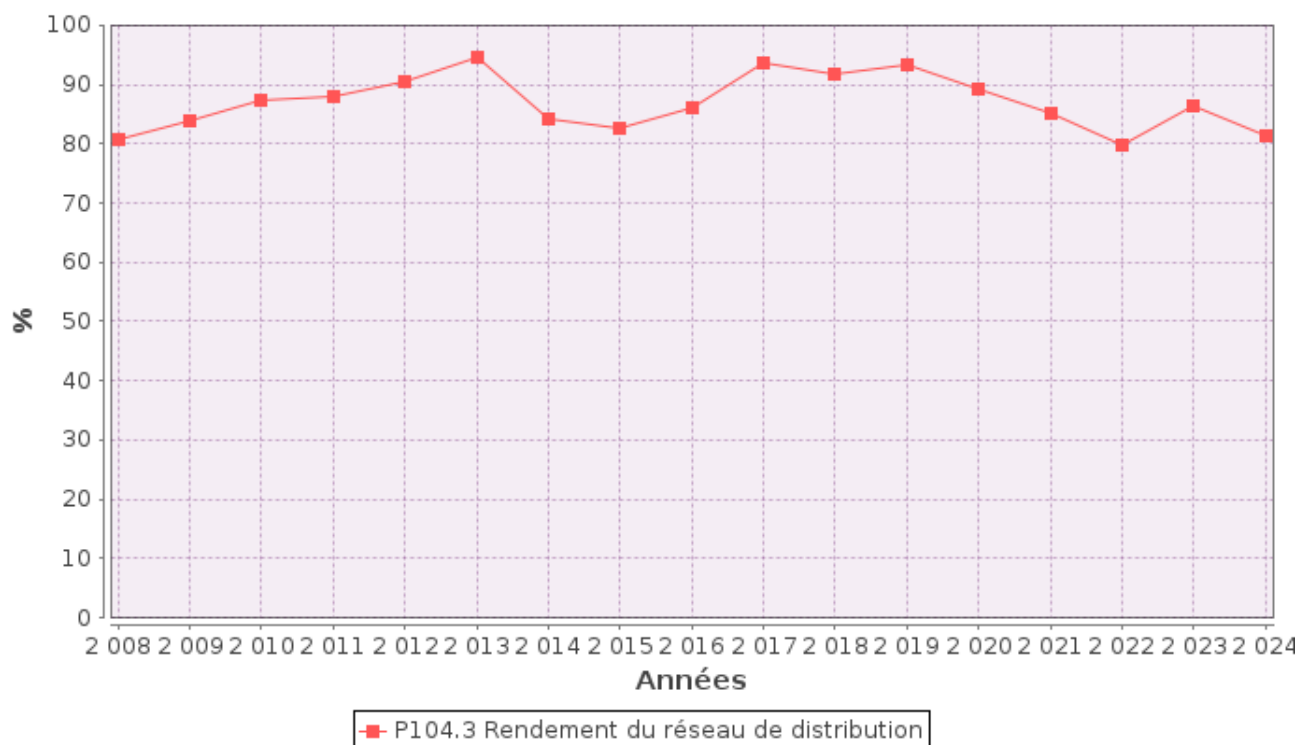
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	86,4 %	81,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,65	17,79
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	84,4 %	79,3 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,5 m³/j/km (3,2 en 2023).

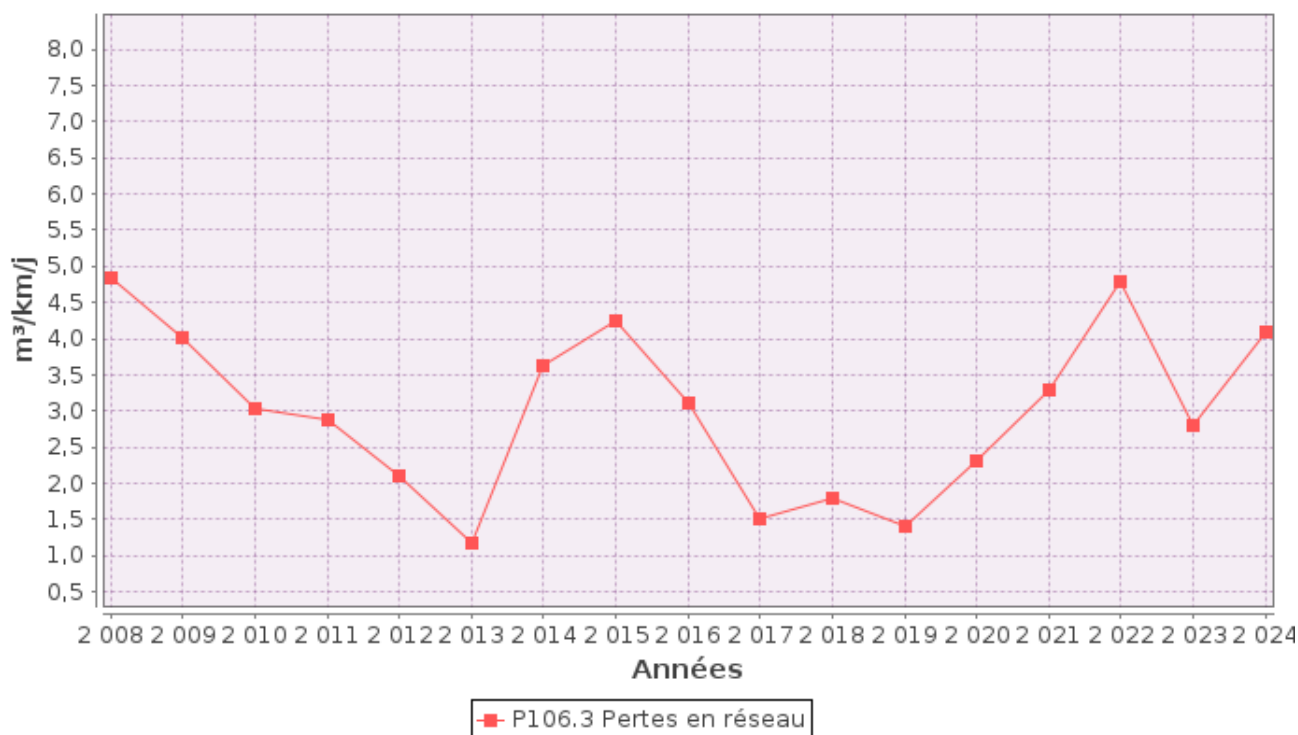
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 4,1 m³/j/km (2,8 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45%	1,19%	1,23%	1,34%	0,32%

Au cours des 5 dernières années, 1,06 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,32%** (1,34 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

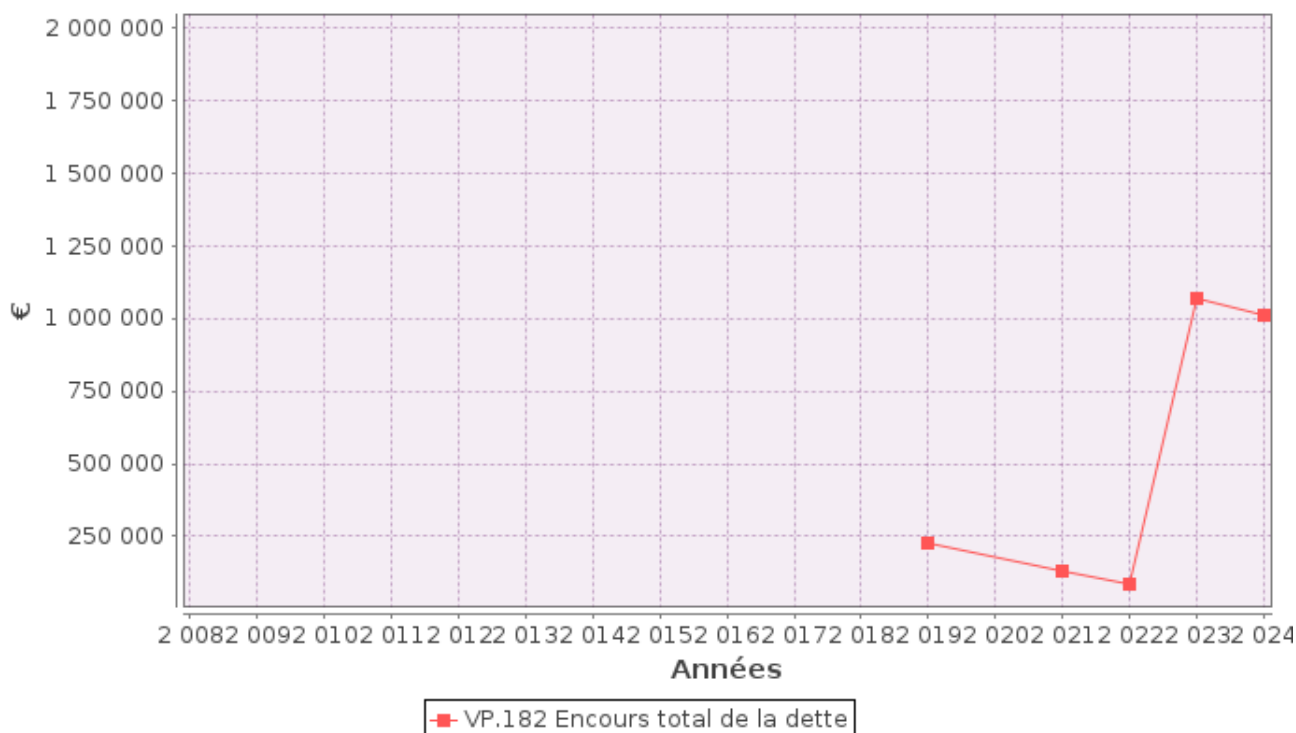


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	1 067 833,79	1 010 914,1
Epargne brute annuelle en €	280 087	427 950
Durée d'extinction de la dette en années	3,8	2,4

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 2,4 ans (3,8 en 2023).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	18 543,14	22 027,82
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	956 793,99	892 300,7
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,94	2,47

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 2,47% (1,94 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,72 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 067 833,79	1 010 914,1
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].

2 105 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,005 €/m³ pour l'année 2024 (0,0002 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 709	7 541
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3	2,93
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,4%	81,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,2	4,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,8	4,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,34%	0,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	0,005

VILLE DE WISSEMBOURG

**RAPPORT FINANCIER
SUR L'EAU
POUR 2024**

LES TARIFS DE VOTRE FACTURE D'EAU 2024

Les redevances figurant sur la facture d'eau de l'année 2024 sont les suivantes :

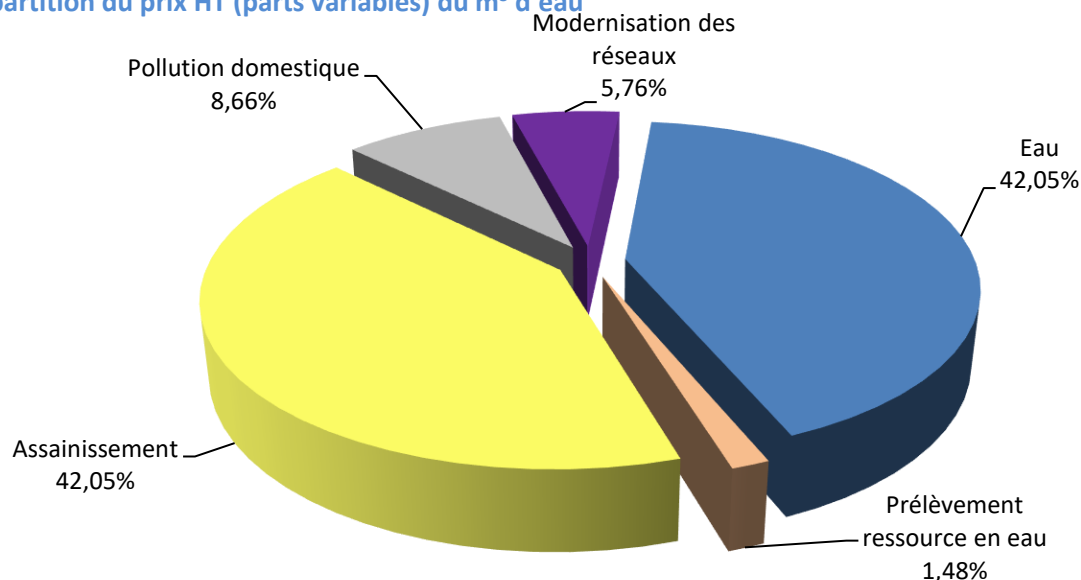
Vente de l'eau	1,70 €/HT le m ³	Augmentation du tarif de 0,47 €/HT le m ³ entre 2023 et 2024. Redevance perçue par la ville.
Prélèvement ressource en eau	0,06 €/HT le m ³	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2023. Elle sert à financer les redevances à payer à l'Agence Rhin-Meuse et à la Rheinlandpfalz.
Assainissement	1,70 €/HT le m ³	Augmentation du tarif de 0,20 €/HT le m ³ entre 2023 et 2024. Redevance perçue par le SDEA.
Part fixe Assainissement	60,00 €/HT annuelle	Nouvelle redevance perçue par le SDEA.
Location annuelle du compteur	Variable selon la taille*	Augmentation de 16,80 € HT/an par rapport à 2023. Redevance perçue par la ville.
Redevance pollution domestique	0,35 €/HT le m ³	Tarif identique à 2023. Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement.
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,233 €/HT le m ³	Tarif identique à 2023. Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement.
TOTAL (parts variables)	4,043 €/HT le m³ Soit 4,35 €/TTC le m³	
TOTAL (parts fixes sur une base d'un compteur de 5 m³)	120,00 €/HT l'année Soit 129,30 €/TTC l'année	

* 5 m ³ (Ø 20) :	60,00 € HT
6 à 10 m ³ (Ø 25 à Ø 32) :	62,40 € HT
11 à 20 m ³ (Ø 40) :	74,40 € HT
21 à 40 m ³ (Ø 50 à 65) :	86,40 € HT
Au-delà de 40 m ³ (Ø 100) :	96,00 € HT

Il y a deux taux de TVA concernés pour la facturation 2024 :

- 5,5 % pour les redevances eau, prélèvement ressource en eau, location compteur et redevance pollution domestique
- 10 % pour les redevances assainissement, part fixe assainissement et modernisation des réseaux de collecte

Répartition du prix HT (parts variables) du m³ d'eau



Quelques chiffres clés

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux suivants ont été réalisés en 2024 :

Travaux extension réseau + conformité	:	93 087,72 €
Travaux réseau Rue de la Paix	:	86 515,25 €
Travaux sécurisation eau potable de Weiler (solde)	:	58 466,73 €
Travaux réseau Rue des Vignes	:	59 935,00 €
Travaux réseau transfrontalier (solde)	:	11 871,19 €
Travaux forages	:	91 038,63 €
Travaux réservoir bas	:	27 419,00 €
Travaux réservoir maison forestière Scherhol	:	19 879,28 €
Travaux réservoir de Weiler	:	<u>1 523,00 €</u>
TOTAL :		449 735,80 €

L'achat de compteurs d'eau (télé-relevé) pour 24 249,50 € complète les travaux réalisés en 2024.

ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2024 se monte à 1 010 914,10 €.

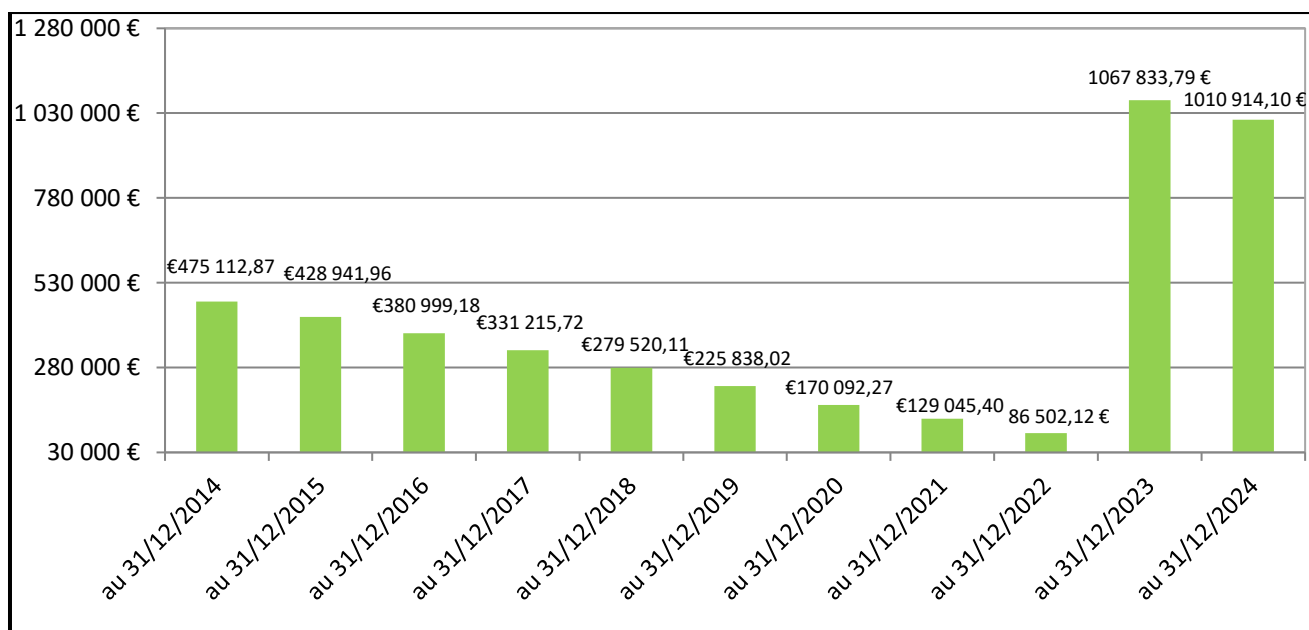
Le capital remboursé au cours de l'exercice se monte à 56 919,69 €.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2024.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2024 (soit 427 949,90 €) à l'encours de la dette au 31/12/2024, il faudrait 2,4 années pour rembourser l'intégralité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement reste très bon.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET EAU DE 2014 à 2024



LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

La vente de l'eau a globalement rapporté 1 229 801,47 €. On peut constater une hausse de 29,07% par rapport aux recettes de 2023.

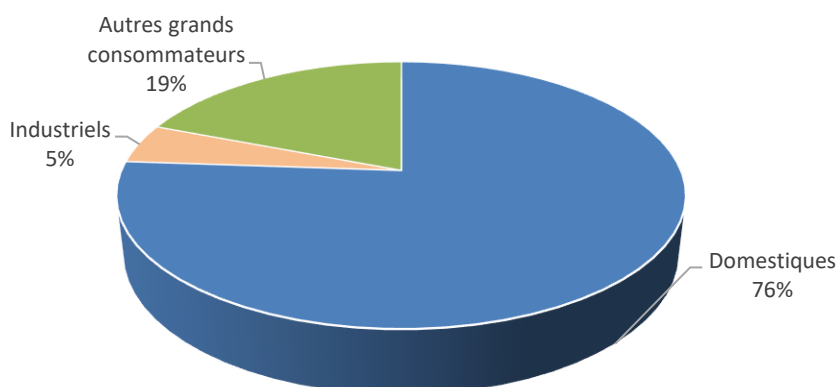
Vente de l'eau	716 162,42 €	Augmentation de 38,18 % par rapport à 2023 essentiellement due à une hausse de la tarification et du volume vendu.
Redevance pollution	142 639,63 €	Augmentation de 2,95 % par rapport à 2023 essentiellement due à une augmentation du volume vendu.
Redevance modernisation des réseaux	91 697,52 €	Augmentation de 2,18 % par rapport à 2023 essentiellement due à une augmentation du volume vendu.
Redevance prélèvement eau	24 845,71 €	Augmentation de 3,52 % par rapport à 2023 essentiellement due à une augmentation du volume vendu.
TOTAL	975 345,28 €	

A cela s'ajoute les recettes des locations de compteurs pour un montant de 169 141,67 €, les recettes liées à la refacturation des travaux de branchement pour 83 962,83 € ainsi que diverses recettes pour un montant de 1 351,69 €.

LA CONSOMMATION D'EAU

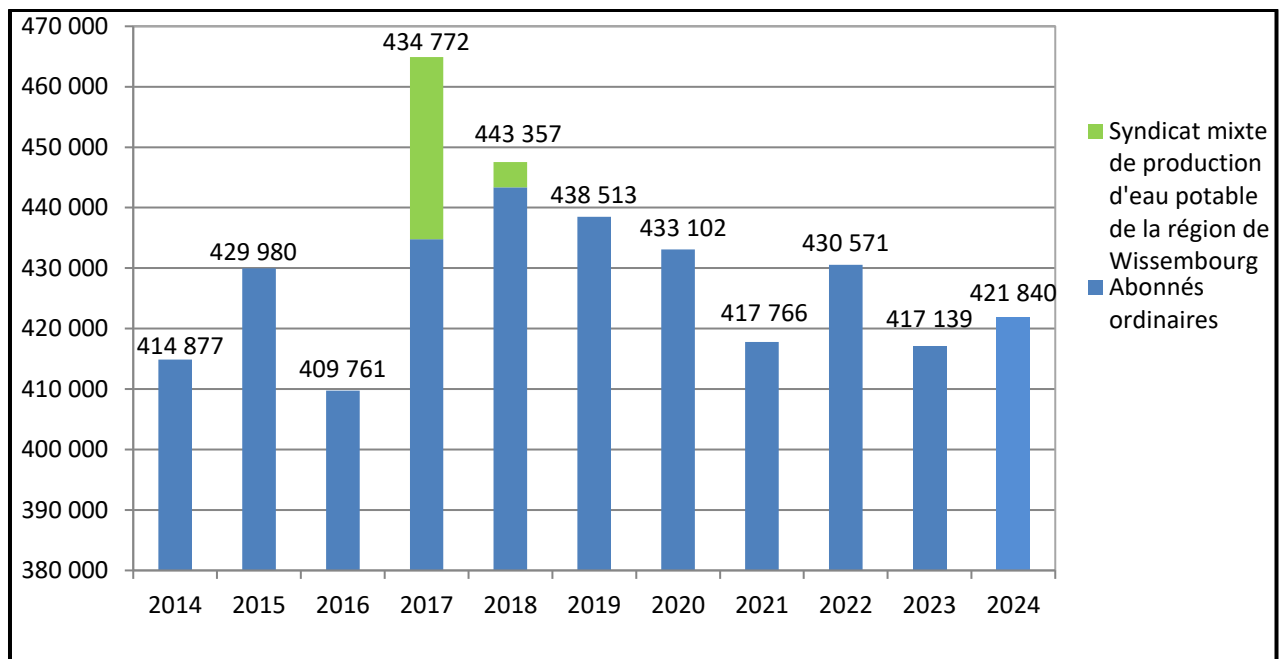
Consommation d'eau	2024	Comparaison par rapport à 2023
Consommation domestique	321 075 m ³	+ 4,68 % (+ 14 342 m ³)
Consommation industrielle	20 095 m ³	- 34,50 % (- 10 583 m ³)
Consommation des grands consommateurs (lycée, gendarmerie, hôpital, etc.)	80 670 m ³	+ 1,18 % (+ 942 m ³)
TOTAL	421 840 m³	+ 1,13 % (+ 4 701 m³)

REPARTITION DE CONSOMMATION PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS

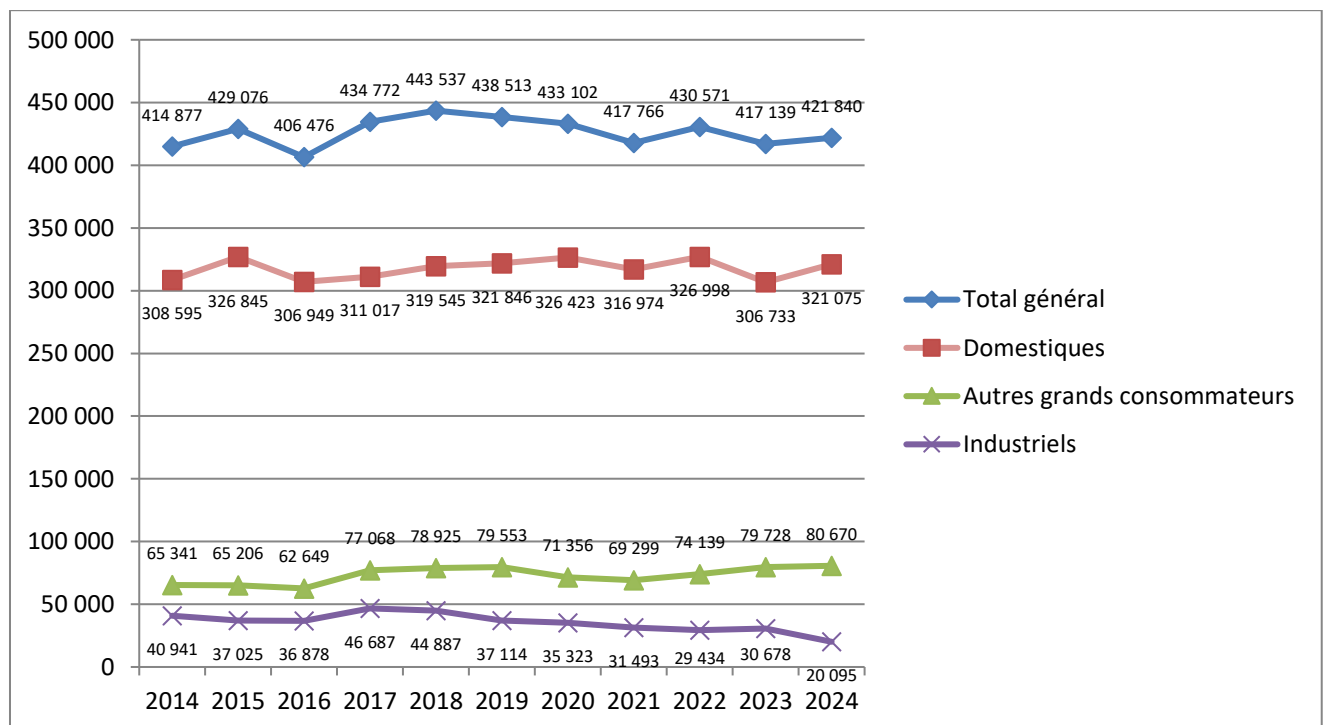


Total consommation eau facturée : 421 840 m³

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN M3 FACTUREE DE 2014 à 2024



VARIATION DE LA CONSOMMATION FACTUREE EN M3 DE 2014 A 2024 PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



LES CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION

Le montant des achats d'eau s'élève pour 2024 à **52 057,52 €**.

Les différents travaux d'entretien et de réparation des réseaux se sont élevés en 2024 à **183 407,29 €**.

Les dépenses concernant les nouveaux branchements se sont élevées en 2024 à **88 983,19 €**.

EQUILIBRE FINANCIER

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2024 au niveau de l'exploitation se monte à **427 949,90 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement est en augmentation de **147 862,97 €** par rapport à 2023 (+ 52,8%). **Cette augmentation de l'autofinancement brut s'explique par le fait que les recettes réelles d'exploitation (+ 277 695,02 €) ont plus augmenté que les dépenses réelles d'exploitation (+ 129 832,05 €) entre 2023 et 2024.**

Il faut également signaler une légère hausse des volumes d'eau vendus de **4 701 m³** soit une augmentation de près de **1,13 %** entre 2023 et 2024. Le volume total d'eau vendu en 2024 se monte pour information à **421 840 m³**.

L'autofinancement net réel dégagé sur l'exercice 2024 au niveau de l'exploitation se monte à **371 030,21 €** (hors excédent reporté). Cet autofinancement est en hausse de **109 611,61 €** entre 2023 et 2024.

Cet autofinancement net cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté (136 363,22 €) est suffisant pour financer l'intégralité des dépenses d'investissement 2024 sans devoir recourir à un emprunt, démontrant ainsi la bonne gestion financière du budget eau.

Une subvention d'investissement à hauteur de **40 764,79 €** complète le financement nécessaire à l'équilibre financier 2024 du budget de l'eau.